

**Information sur l'entrée en vigueur de l'accord international de 1986 sur le cacao**

L'accord international de 1986 sur le cacao est entré en vigueur, à titre provisoire, le 20 janvier 1987 sur la base d'une décision de la conférence des Nations unies, réunie à Londres le 19 janvier 1987 en vertu de l'article 70 paragraphe 3 dudit accord.

---